



## LETTRE DE CONSULTATION

relatif à

### **Organisation d'un séminaire international sur la politique assurantielle en forêt privée dans le Sud-ouest de l'Europe**

*La procédure de consultation utilisée est la suivante : marché de moins de 130 000 € passé suivant une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics*

Date limite de remise des offres : lundi 23 décembre 2013

Le présent document comporte 8 feuillets numérotés de 1 à 8 (y compris les annexes)

### **SERVICE Avis de marché**

#### **SECTION I: Pouvoir adjudicateur**

I.1) Nom, adresses et point de contact

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine - délégation Aquitaine du Centre National de la Propriété Forestière  
6, Parvis des Chartrons  
33075 BORDEAUX cedex  
Contact: Amélie CASTRO  
Tél: 05 56 01 54 70 - Fax: 05 56 51 28 08  
E-mail: a.castro@crpfaquitaine.fr

Responsable des marchés: Roland de LARY, directeur

Adresse(s) Internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://www.crpfaquitaine.fr>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s)

Etablissement public

Gestion durable des forêts privées d'Aquitaine

## SECTION II: Objet du marché

### II.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Organisation d'un séminaire international sur la politique assurantielle en forêt privée dans le Sud-ouest de l'Europe dans le cadre de l'action 6 "Communication" du projet de coopération interrégionale "Réseau pour l'innovation dans les sylvicultures et les systèmes de gestion intégrée des risques en forêt", FORRISK financé dans le cadre du programme INTERREG IVB SUDOE (Octobre 2012 – décembre 2014).

Le chef de file est EFI ATLANTIC et les régions impliquées: Limousin, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Euskadi, Asturias, Galicia, Portugal. Au total, 12 partenaires sont impliqués.

L'objectif de ce projet consiste à identifier, dans chacune des régions participantes, les mesures qui sont prises de manière concrète pour la gestion des risques identifiés et prévisibles, et de proposer des innovations pour améliorer la gestion de ces menaces.

Gérer les menaces et risques sur la forêt

Cet objectif sera atteint à travers différents types d'actions :

- des études tournées sur l'inventaire des systèmes existant de gestion des risques,
- des analyses des principaux risques qui affectent les régions du projet et la mise au point de moyen de lutte diverses contre ces risques.

Ainsi, les acteurs régionaux auront à leur disposition des méthodes et des techniques à mettre en œuvre à l'échelle de la propriété forestière, mais aussi, des suggestions sur les types d'organisations ou d'instruments permettant de faire face à des problèmes forestiers précis.

Les agents biotiques ou abiotiques identifiés (tels que les incendies, les tempêtes, le gibier, l'érosion des sols, la sécheresse ou le gel qui affectent de nombreuses essences ainsi que le fomès, l'armillaire, la chenille processionnaire et le fusarium sur les Pins et *Gonipterus platensis* sur l'Eucalyptus) au sein de chaque tâche concernent différents partenaires du projet ; ainsi ils sont d'intérêt pour plusieurs régions participantes au projet, et justifient d'une action transnationale.

Les résultats attendus du projet Forrisk

- une analyse des forces et faiblesses des systèmes de gestion des risques en forêt dans chacune des régions,
- des recommandations et l'identification de mesures permettant la prise en compte des nombreux risques dans la gestion forestière,
- un réseau de dispositifs expérimentaux pour améliorer les formes de lutte (écologique, génétique ou sylvicole) à l'échelle de la parcelle vis à vis de risques identifiés,
- des outils d'analyse du risque et d'aide à la décision (cartes, modèles informatiques) pour estimer la vulnérabilité et les aléas,
- des fiches techniques pour diffuser les recommandations issues du projet

Ainsi, décideurs politiques, gestionnaires et scientifiques auront entre leurs mains des outils adaptés à la gestion de nombreux risques menaçant la forêt dans leur région.

En Aquitaine, la tempête Klaus du 24 janvier 2009 vient de rappeler douloureusement la vulnérabilité des espaces forestiers face à un certain nombre de risques biotiques et abiotiques. Le risque était

pourtant déjà intégré à la gestion forestière dans la région : incendies, maladies et ravageurs sont de vieux ennemis qui sont pris en considération à différentes échelles spatiales et organisationnelles. La situation présente amène cependant à se reposer la question de la connaissance des risques et de leur gestion. La question des effets combinés de plusieurs risques (vent + incendie + attaques d'insectes) que l'on a l'habitude de traiter de façon séparée se pose. Par ailleurs, il faut se poser la question de l'évolution des aléas et de la nécessité d'évaluer l'adaptabilité des systèmes actuels de gestion et d'assurance des risques en forêt.

## **II.2) Type de marché et lieu de prestation: service**

Lieu principal de prestation :

Aquitaine ou une des régions suivantes : Midi-Pyrénées, Euskadi, Asturias, Galicia, Région de Lisbonne (Portugal) ; ou encore une région limitrophe intégrée dans l'espace INTERREG SUDOE.

### **II.3) Description succincte du marché**

Prise en charge de l'organisation d'un séminaire international sur l'assurance en forêt, impliquant:

- Définition du programme et des intervenants
- Prise de contact avec les intervenants et prise en charge éventuelle des frais de déplacement des intervenants
- Réservation de salle, de sonorisation, de traduction (le cas échéant) et de service de restauration
- Organisation du séminaire
- Elaboration et publication des actes

Le cahier des charges figure en annexe I.

## **II.4) Source de financement**

Le pouvoir adjudicateur met en place ce marché dans le cadre d'un projet de coopération interrégionale INTERREG SUDOE cofinancé par le FEDER.

## **SECTION III: Procédure de consultation**

### **III.1) Etude du besoin**

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation. Les demandes de précision sont à faire par fax au numéro indiqué ci-dessus.

### **III.2) Transmission des offres**

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique, par fax, ou par courrier aux coordonnées mentionnées de la personne de contact mentionnée au § I.1)

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en français. La durée de validité des offres est de 60 jours.

### **III.3) Sélection des candidatures**

#### **III.3.1) Situation légale, Capacité économique et financière**

Le candidat devra être à jour de ses obligations légales en matière d'impôts et de cotisations sociales. Il ne pourra être en situation de liquidation judiciaire.

Le candidat devra fournir le chiffre d'affaires global hors taxes et la part du chiffre d'affaires hors taxes concernant les services objets du marché des 3 dernières années ou des 3 derniers exercices clos.

### **III.3.2) Capacité technique**

Le candidat devra réaliser une description de l'équipe chargée de la prestation :

- les noms,
- le rôle et
- le curriculum vitae des personnes chargées de la prestation.

Le candidat présentera une liste des principaux services ayant un rapport avec le présent marché fournis au cours des trois dernières années indiquant :

- la date,
- la durée,
- le montant,
- une courte description de la mission,
- le destinataire public ou privé.

Pour cela le candidat remplira le tableau des références dans la fiche de synthèse en annexe 2.

En particulier, le candidat devra justifier d'au moins une expérience dans le domaine de l'assurance forestière en région Aquitaine ou le financement de l'investissement forestier (par le biais du CV ou/et des références). Dans le cas contraire, sa candidature sera écartée et son offre ne sera pas étudiée.

Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières ne seront pas suffisantes par rapport à la prestation, objet de la consultation, seront écartés.

### **III.4) Examen des offres**

L'acheteur examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants:

- qualité technique et organisationnelle en lien avec le § II.3 et l'annexe I
- Prix

Ces critères sont classés par ordre décroissant d'importance.

### **III.5) Négociation**

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

### **III.6) Sélection de l'offre**

Après analyse des offres définitives, le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

Le pouvoir adjudicateur pourra prendre l'avis du chef de file du projet FORRISK, EFIATLANTIC.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

## **SECTION IV Durée de la prestation et modalités de paiement**

### **IV.1) Durée de la prestation**

La prestation démarrera à réception du bon de commande et se terminera à la réalisation de la prestation au plus tard le 31 juillet 2014.

L'opération devra être soldée au plus tard le 30 septembre 2014.

### **IV.2) Modalités de paiement**

Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat, en deux à trois tranches suivant les modalités précisées dans le bon de commande et négociées avec le candidat retenu.

Les tranches comprennent un à deux avances et un solde. Le solde sera réglé à l'issue de la réalisation de la prestation et ne pourra être inférieur à 20%.

## **ANNEXE 1 - Cahier des charges**

Le séminaire international sur l'assurance en forêt privée devra être organisé entre le 1er mars 2012 et le 30 juin 2014.

Le titre définitif du séminaire peut être différent de l'intitulé du marché à condition d'en respecter l'esprit.

Il sera organisé dans une région associée au projet FORRISK ou une région limitrophe intégrée à l'espace SUDOE.

Il aura une durée de 1 à 3 jours et sera dimensionné pour la participation de 50 à 100 personnes.

La gestion de la publicité et des inscriptions se fera en lien avec EFIAtlantic, chef de file du projet.

Il devra prévoir une partie spécifiques de conclusions pour les forêts du sud de l'Europe, objets du projet FORRISK.

Parmi les intervenants sélectionnés par le candidats, il devra y avoir au moins un candidat provenant des pays concernés par le projet FORRISK (France, Espagne, Portugal). Des candidats extérieurs à l'espace SUDOE, sélectionnés pour leur expertise, seront recherchés.

Les partenaires du projet FORRISK seront invités à participer au séminaire.

Le logo du projet FORRISK ainsi que les logos du programme Interreg SUDOE et de l'Union Européenne seront apposés sur tout document relatif au séminaire (site internet, plaquette, programme, résumés et/ou actes).

Le séminaire fera l'objet d'une publication (résumée ou étendue) des interventions et des conclusions. Le format (électronique, papier...) est laissé à l'appréciation du candidat. Une ou plusieurs copies de la publication seront mises à disposition du pouvoir adjudicateur, qui pourra les utiliser pour ses propres activités.

Le candidat devra proposer un mode de diffusion de l'information relative au séminaire susceptible de toucher les acteurs de la forêt privée du sud-ouest de l'Europe.

## ANNEXE 2

### Fiche de synthèse à produire quant aux qualités et capacités des candidats

**Consultation** "Organisation d'un séminaire international sur la politique assurantielle en forêt privée dans le Sud-ouest de l'Europe"

Remplir et remettre à l'appui de sa candidature le présent formulaire de synthèse

Nom de la société : .....

Adresse.....  
.....  
.....

N° SIRET : .....

**<sup>1</sup>Justificatif à joindre au choix parmi les documents suivants :**

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou au répertoire des entreprises ;
- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des entreprises ;
- un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

Les capacités financières sous la forme d'une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la consultation, réalisés au cours des 3 dernières années :

Année de référence .....	Année de référence .....	Année de référence .....
Chiffre d'affaires global en Euros .....H.T	Chiffre d'affaires global en Euros .....H.T	Chiffre d'affaires global en Euros .....H.T
Chiffre d'affaires en référence aux services en Euros .....H.T	Chiffre d'affaires en référence aux services en Euros .....H.T	Chiffre d'affaires en référence aux services en Euros .....H.T

<sup>1</sup> Le candidat indiquera lequel des justificatifs il joint au dossier en cochant la case correspondante.

Le candidat est-il en redressement judiciaire :  Oui  Non

(si le candidat est en redressement judiciaire fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet).

Je soussigné, M. Mme, Melle.....,  
Fonction :..... dûment habilité en engager la société :

.....  
(Le candidat joindra le cas échéant :

- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
  - en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché )
- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
  - déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 46 du code des marchés publics).
  - atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
  - atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, L , et L. 620-3 du code du Travail.

*Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.*

*Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.*

**LISTE DE REFERENCES ET DESCRIPTION DES COMPETENCES : à joindre en annexe**

Le.....  
A .....  
Signature (Cachet de la société)